

BAREME HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2021 TTC

I – TRANSACTIONS IMMOBILIERES

1° - Biens immobiliers (habitation, emplacement stationnement, ou locaux professionnels)

Honoraire à la charge du mandant et Inclus dans le prix de vente, pourcentage TTC du prix de vente TTC.

TRANCHE	TAUX SIMPLE	TAUX EXCLUSIF	VIAGER
0€ à 50 000 €	9%	8 %	Forfait 8000 €
50 000 € à 100 000 €	7%	6 %	Forfait 8000 €
100 000 € à 300 000 €	6%	5 %	8%
300 000 € à 400 000€	5,5%	4,5 %	8%
Plus de 400 000 €	5%	4 %	7%

Les taux indiqués ci-dessus se rapportent à la VALEUR TOTALE DU BIEN

En cas de délégation de mandat, il convient de se rapporter aux honoraires du MANDAT PRINCIPAL.

2° - Transactions sur fonds de commerce – vente de bureaux ou terrains. : 8,50 % du prix de vente.

3° - Estimation – Avis de valeur

- Simple estimation d'un immeuble à usage d'habitation.
Déplacement compris jusqu'à 20 kms 300,00 €uros
- Simple estimation avec déplacement au-delà de 20 kms, facturation du temps de trajet sur la base de 55 €uros/heure et des kms parcourus en sus (0,55 €uros/km).

II - LOCATIONS

1° - LOCATIONS USAGE D'HABITATION

Baux d'habitation dont nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 –

A la charge du **LOCATAIRE** :

Surface	Honoraires visite, constitution dossier etc...	Honoraires état des lieux
Jusqu'à 40 m ²	8 € / m²	3 € / m²
Le m ² supplémentaire de 41 m ² à 70 m ²	7 € / m²	1.50 € / m²
Le m ² supplémentaire Au-delà de 71 m ²	7 € / m²	1 € / m²

A la charge du **PROPRIETAIRE** :

Surface	Honoraires Entremise et négociation	Honoraires visite, constitution dossier etc...	Honoraires état des lieux
Jusqu'à 40 m ²	Forfait 100 €	8 € / m²	3 € / m²
Le m ² supplémentaire de 41 m ² à 70 m ²		7 € / m²	1.50 € / m²
Le m ² supplémentaire Au-delà de 71 m ²		7 € / m²	1 € / m²

Le montant des honoraires (hors entremise et négociation) sont plafonnés à un mois de loyer. Les honoraires sont majorés chaque année en fonction de l'indice IRL (indice de révision des loyers) ou après diffusion des tarifs de l'année.

2° - LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL

- Rédaction et acte de renouvellement : 750 € TTC – Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT
(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)

3° - LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL

- Rédaction d'un bail commercial initial : 1.080 €uros
- Rédaction d'un avenant de renouvellement d'un bail commercial antérieur à 2016 : 840 €uros
- Rédaction d'un avenant de renouvellement d'un bail commercial postérieur à 2016 : 600 €uros
- Rédaction Avenant : 300 € TTC
- Rédaction et honoraires de location : 30 % du loyer annuel HT
(Honoraires éventuellement partagés entre le propriétaire et le locataire.)

4° - LOCATIONS A USAGE DE STATIONNEMENT (PARKING ET GARAGE)

- GARAGE : Rédaction et honoraires de location : Forfait de 200 € (partagés entre le propriétaire et le locataire)
- PARKING : Rédaction et honoraires de location : Forfait de 100 € (partagés entre le propriétaire et le locataire)

III - GESTION LOCATIVE

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

1° - TARIF T.T.C POUR UN LOT A GERER sur les encaissements LOYER +CHARGES

MONTANT DES ENCAISSEMENTS	
Inférieurs à 400 €	9,6%
Entre 400 et 900 €	8,4 %
Supérieur à 900 €	7,2 %
Garage	12 % €

2° - ASSURANCE

Loyers impayés et détériorations immobilières	2,6 % sur encaissement
Loyers impayés / détériorations et vacances locative	5,0 % sur encaissement
Propriétaire non occupant	63 € par an et par lot à usage d'habitation

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE OU DU LOCATAIRE

1° - OPERATIONS REMUNEREES EN SUS T. T. C

Aide aux déclarations fiscales (revenus fonciers)	75,00 €uros
Demande de subvention (ANAH, etc.) constitution du dossier.....	250,00 €uros
Lettre de mise en demeure (recommandé)	10,00 €uros
Prélèvement ou chèque impayé	12,00 €uros
Gestion dossier contentieux (hors GLI)	
o Huissier 75,00 €uros / Avocat 150,00 €uros	
Gestion des sinistre D.O – sinistre – dégâts des eaux	150,00 €uros
Gestion travaux (frais calculés sur coût total des travaux HT*)	
o En dessous de 1000 €.....	GRATUIT
o De 1001 à 3000 €	150,00 €uros
o De 3001 à 8000 €	6%
o Au-delà de 8001 €	4 %
Rédaction bail d'habitation seule.....	250,00 €uros
Rédaction d'avenant à bail	150,00 €uros
Congé délivrée par Huissier de justice.....	barème huissier
Avis de valeur locative	50 €uros

2° - OPERATIONS REMUNEREES A LA VACATION

Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire VACATION § V – LISTE NON EXHAUSTIVE : (participation assemblée générale ou CS au-delà du contenu du forfait courant, déclaration TVA, représenter le mandat devant tout organisme publics ou privés, déposer ou signer toutes pièces engagements...)

IV - GESTION DES COPROPRIETES

1° - REMUNERATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Honoraires de base :

Immeuble de moins de 10 lots.....	3 000,00 €uros
Immeuble à partir de 10 lots : forfait fixé en fonction du nombre de lots et des caractéristiques de la copropriété	

2° - REMUNERATION AU FORFAIT POUR LES PRESTATIONS NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

• Contentieux	
o 1 ^{ère} relance	GRATUITE
o mise en demeure	30,00 €
o relance après mise en demeure.....	100,00 €
o constitution du dossier à l'huissier, l'avocat	150,00 €
o suivi du dossier transmis à l'huissier, l'avocat.....	150,00 €
• Mutations de lots :	
o Etablissement de l'état daté	380,00 €
o Opposition, privilège immobilier spécial	150,00 €
Délivrance du carnet d'entretien	50,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques.....	50,00 €
Délivrance des éléments nécessaires à la réalisation des diagnostics	70,00 €
Délivrance aux copropriétaires d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du PV d'AG, copie,annexe	50,00 €
Financement p/ subventions :ANAH, ADEME etc	250,00 €
Requête en désignation d'un mandataire commun ou administrateur provisoire	150,00 €
Dépôt de plainte	100,00 €
Souscription d'emprunt : 2 % du montant du crédit hors constitution du dossier – Forfait 205 €	
Photocopie (l'unité).....	0,30 €
Location de salle chez le syndic	60,00 €

V – VACATIONS : Collaborateurs : 70 € / heure - Cadres : 100 € / heure – Majoration de 25 % en dehors des heures d'ouverture au Public et de 50 % après 20 h 00